

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 MARS 2008

L'an deux mil huit, le jeudi vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Etaient présents : Messieurs LE BARRON Gérard, DURAND Jean Paul, DUHAMEL Pascal, CHAPRON Gaëtan, ARMAND Gilles, MONCEL Michel, DUREL Benoît, LALLOUET Patrick, Mesdames LORGERIE Nelly, MANOURY Yolande, LE ROUX Sylviane, IMBEAUD Isabelle, CATTANEO Brigitte.

Etaient absents : //

Procurations de Mr PAQUET Jean Pierre à Mr LALLOUET Patrick
De Mr ROBILLARD Franck à Mme LORGERIE Nelly

Indemnités du maire et des maires adjoints :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints qui ont été élus le dimanche 16 mars 2008,

Délibère :

- Décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter du 16 mars 2008 aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut 1015 conformément au barème fixé le 1^{er} mars 2008,

Mr LE BARRON Gérard, Maire, 43 %

Mr PAQUET Jean Pierre, 1^{er} Adjoint, 16.50 %

Mr LALLOUET Patrick, 2^{ème} Adjoint, 16.50 %

Mr ROBILLARD Franck, 3^{ème} Adjoint, 16.50 %

- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal.

Délégations du Conseil Municipal au Maire, Mr Le Barron :

Mr Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Après délibération, le Conseil Municipal , par 15 voix, décide pour la durée du présent mandat de confier à Mr le Maire les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini de 4 000 €
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer les régies nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

Désignation des Commissions :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les 5 commissions municipales suivantes :

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants pour faire partie de cette commission :

Président : Mr Le Maire : LE BARRON Gérard

Membres titulaires : DUHAMEL Pascal, MONCEL Michel, ARMAND Gilles

Membres suppléants : LALLOUET Patrick, DUREL Benoît, CATTANEO Brigitte

Désignation des membres de la Commission Cadre de Vie (travaux, voirie, bâtiments, environnement, aménagement du territoire communal, accessibilité aux personnes handicapées) :

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants pour faire partie de cette commission :

Président : Mr Le Maire : LE BARRON Gérard

Membres titulaires : PAQUET Jean Pierre, MONCEL Michel, DUREL Benoît, DUHAMEL Pascal, ARMAND Gilles

Membres suppléants : IMBEAUD Isabelle, LE ROUX Sylviane, MANOURY Yolande

Désignation des membres de la Commission animation, culture, sport, information , logistique, fêtes, cérémonies :

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants pour faire partie de cette commission :

Président : ROBILLARD Franck, 3ème adjoint

Vice Président : DURAND Jean Paul

Membres titulaires : LE ROUX Sylviane, IMBEAUD Isabelle, ARMAND Gilles, DUREL Benoît, LORGERIE Nelly, LE BARRON Gérard

Désignation des membres de la Commission Finances :

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants pour faire partie de cette commission :

Président : Mr Le Maire : LE BARRON Gérard

Membres titulaires : LE ROUX Sylviane, ROBILLARD Franck, PAQUET Jean Pierre, CATTANEO Brigitte, LORGERIE Nelly, MANOURY Yolande, DUHAMEL Pascal

Désignation des membres de la Commission « Assainissement y compris mises aux normes de la station d'épuration » :

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants pour faire partie de cette commission :

Président : LALLOUET Patrick, 2ème adjoint

Membres : DURAND Jean Paul, MONCEL Michel, DUREL Benoît, LE BARRON Gérard, PAQUET Jean Pierre, CATTANEO Brigitte

Proposition des membres pour la Commission des Impôts Directs :

Mr le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La durée des membres de cette commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les membres doivent être de nationalité française et être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune et un membre doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des membres par le directeur des services fiscaux a lieu dans les 2 mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

De dresser une liste de 24 noms soit 12 titulaires et 12 suppléants :

Liste des 12 titulaires :

Mr LE BARRON Gérard, maire
Mme CATTANEO Brigitte
Mme IMBEAUD Isabelle
Mr CHAPRON Gaëtan
Mme LORGERIE Nelly
Mr PAQUET Jean Pierre

Mr MAURICE Philippe
Mme BERNUIT Marie- Thérèse
Mme FRANCOISE Maryvonne
Mr GILLES Nicolas
Mr DUREL Benoît
Mr LEROY Bernard

Liste des 12 suppléants :

Mr VALETTE Albert
Mme LAVACHE Paulette
Mr MONCEL Michel
Mme CHAPRON Paulette
Mr CATTANEO Claude
Mme MORIN Annick

Mr MESNIL Guy
Mr DELHOMMEAU Jean
Mr COURTIN Guy
Mr LEBLANC Jean Claude
Mr CHOPIN Jean Pierre
Mme SAMSON Chantal

Désignation des membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Le maire expose au conseil municipal que le nombre des membres du CCAS est fixé par le conseil municipal. Il précise que ce nombre ne peut être > à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après délibération, le conseil municipal, décide de fixer à 14 le nombre des membres du CCAS et propose de nommer les membres suivants :

Président : Mr Le Maire : LE BARRON Gérard

Vice Président : Mme LE ROUX Sylviane

Membres : LORGERIE Nelly, IMBEAUD Isabelle, DURAND Jean Paul, MANOURY Yolande, PAQUET Jean Pierre, RODIAC Micheline, BRISARD Gérard, ARMAND Maud, MORIN Annick, PAQUET Annick, CHAPRON Paulette, FRANCOISE Maryvonne

Nomination des délégués au Syndicat Scolaire « Les 3 Villages »

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Délégués titulaires (5) : LE BARRON Gérard, PAQUET Jean Pierre, ARMAND Gilles, DURAND Jean Paul, DUREL Benoît

Délégués suppléants (2) : ROBILLARD Franck, LORGERIE Nelly

Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire du Collège Paul Verlaine d'Evrecy :

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Délégués titulaires (2) : CHAPRON Gaëtan, LORGERIE Nelly

Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Louvigny (SIAEP) :

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Délégués titulaires (2) : MONCEL Michel, DUREL Benoît

Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies du Calvados (SDEC) :

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Délégués titulaires (1) : CHAPRON Gaëtan

Délégués suppléants (1) : PAQUET Jean Pierre

Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal de Gaz du Calvados (SIGAZ) :

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Délégués titulaires (1) : CHAPRON Gaëtan

Délégués suppléants (1) : PAQUET Jean Pierre

Nomination des délégués à la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon:

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Délégués titulaires (3) : LE BARRON Gérard, PAQUET Jean Pierre, ARMAND Gilles

Délégués suppléants (3) : DUREL Benoît, DURAND Jean Paul, ROBILLARD Franck

Questions diverses :

Mr Le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Caen et opposant la commune à un administré, Monsieur Lerouvillois . La commune n'intentera pas de pourvoi en cassation et réglera les frais lui incombant.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du logement de Bully est renouvelé pour une période de 5 mois, du 01/04/08 au 31/08/08.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15mn.

Pour extrait, en mairie
Le 01/04/08
Gérard Le Barron, Maire

Affiché le 02/04/08